

Répertoire des servitudes radioélectriques

Commune de Saint-Maximin

DEPARTEMENT: 00000 COMMUNE: SAINT-MAXIMIN (60589) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8762	D	1976-05-05	PT2LH	F80	49° 5' 31" N	2° 34' 48" E	200.0 m	MORTEFONTAINE/MONTMELIAN 0600220001	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009
Communes grevées : APREMONT(60022), AVILLY-SAINT-LEONARD(60033), CHANTILLY(60141), LA CHAPELLE-EN-SERVAL(60142), PLAILLY(60494), PONTARME(60505), SAINT-MAXIMIN(60589), VINEUIL-SAINT-FIRMIN(60695),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8778	D	1982-12-23	PT2LH	F80	49° 14' 54" N	2° 28' 16" E	0.0 m	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009	NEUILLY-EN-THELLE/CHEM DE LA P 0600220027
Communes grevées : BLAINCOURT-LES-PRECY(60074), CRAMOISY(60173), CROUY-EN-THELLE(60185), ERCUIS(60212), MONTATAIRE(60414), SAINT-LEU-D'ESSERENT(60584), SAINT-MAXIMIN(60589), THIVERNY(60635), VILLERS-SOUS-SAINT-LEU(60686),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8776	D	1992-06-10	PT1	F80	49° 14' 54" N	2° 28' 16" E	0.0 m	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009	
Communes grevées : APREMONT(60022), CREIL(60175), MONTATAIRE(60414), NOGENT-SUR-OISE(60463), SAINT-LEU-D'ESSERENT(60584), SAINT-MAXIMIN(60589), THIVERNY(60635), VERNEUIL-EN-HALATTE(60670),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8780	D	1982-12-23	PT2LH	F80	49° 14' 54" N	2° 28' 16" E	0.0 m	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009	BALAGNY-SUR-THERAIN/LES MASURE 0600220019
Communes grevées : BALAGNY-SUR-THERAIN(60044), BURY(60116), CIRES-LES-MELLO(60155), CREIL(60175), MELLO(60393), MONTATAIRE(60414), SAINT-MAXIMIN(60589), SAINT-VAAST-LES-MELLO(60601),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8777	D	1976-05-05	PT2	F80	49° 14' 54" N	2° 28' 16" E	0.0 m	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009	
Communes grevées : CREIL(60175), SAINT-MAXIMIN(60589),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8775	D	1982-12-23	PT2	F80	49° 14' 54" N	2° 28' 16" E	0.0 m	CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ 0600220009	
Communes grevées : CREIL(60175), SAINT-MAXIMIN(60589),									

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8844	D	1961-05-30	PT1	MDD	49° 15' 4" N	2° 31' 19" E	0.0 m	APREMONT/BA 110 CREIL 0600570003	
Communes grevées : APREMONT(60022), AUMONT-EN-HALATTE(60028), CREIL(60175), NOGENT-SUR-OISE(60463), SAINT-MAXIMIN(60589), SENLIS(60612), VERNEUIL-EN-HALATTE(60670), VILLERS-SAINT-PAUL(60684),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
F80	FRANCE TELECOM M. BOULY Didier	Bat Condorcet 20, av Paul Claudel	80050	AMIENS CEDEX 1	03.22.49.76.75	03.22.49.73.96
MDD	Ministère de la Défense-CNGF Cellule Sites et Servitudes	Base des Loges BP 40202 8 Av du président Kennedy	78100	ST GERMAIN EN LAYE CEDEX	01.34.93.63.51	01.34.93.64.32

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.